



Commune de
DOM LE MESNIL



Bulletin municipal de la commune de DOM LE MESNIL

Avril 2008

N°9

LE MOT DU MAIRE

Voici la première édition de notre bulletin communal.



Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil Municipal de remercier Monsieur MARQUIGNY, qui, tout au long de ses deux mandats de Maire a fait preuve d'une grande disponibilité pour servir les intérêts de notre commune et de ses habitants. Nous lui souhaitons une bonne retraite.



L'information sur les projets et les décisions du Conseil Municipal vous sera communiquée en toute clarté et en toute liberté afin que vous puissiez juger de nos engagements et de nos actions. Nous vous invitons à nous faire part de vos idées, questions et préoccupations, nous serons à votre écoute afin de travailler ensemble pour notre village.

Aujourd'hui nous déplorons de nombreux actes de vandalisme à la salle des sports. Ces actions qui nous obligent à l'équiper d'un système de vidéosurveillance affecteront notre budget.

En mon nom et en celui de l'ensemble des conseillers municipaux, je vous donne rendez-vous le 8 mai Place VIENOT à 9H30, pour le défilé.

Jean Pierre COCHARD

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La composition du conseil municipal :

Le Maire M COCHARD Jean Pierre	
1^{er} adjoint : M COURT Michel Chargé des finances et de la communication	2^e adjoint : Mme MOINET Maryse Chargée des animations, de la vie associative et de l'embellissement.
3^e adjoint : M MAROT Christophe Chargé des travaux, de l'eau et assainissement, de l'urbanisme et de l'aménagement.	4^e adjoint : M FANKHAUSER Éric Chargé des relations avec la communauté de communes
Les conseillers	
M BRIDOUX Jérôme M DIDOT Gérard M HUBERT Sylvain Mme PIERROT Yvette M REGNIER Philippe	Mme DELIE Véronique M FRANCISCO Éric Mme MONTAUD Véronique Mme PINET Myriam M VIOT François

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

La constitution des commissions

Le Président de chacune des commissions est M Jean-Pierre COCHARD

Outre le Président, elles sont composées de 6 titulaires, à savoir un responsable et cinq membres.

Dans la suite, le nom du responsable de la commission est souligné et en gras.

La commission des travaux, de l'eau et assainissement, de l'urbanisme et de l'aménagement :

M MAROT Christophe, M DIDOT Gérard, M FANKHAUSER Eric, M FRANCISCO Eric, Mme PINET Myriam, M REGNIER Philippe.

La commission des finances :

M COURT Michel, M FANKHAUSER Eric, M FRANCISCO Eric, M MAROT Christophe, Mme MONTAUD Véronique, M VIOT François.

La commission animation du village, vie associative et embellissement :

Mme MOINET Maryse, M BRIDOUX Jérôme, M COURT Michel, M DIDOT Gérard, M HUBERT Sylvain, Mme PIERROT BECHET Yvette.

La commission des affaires scolaires, de l'intercommunalité et de l'environnement :

M FANKHAUSER Eric, M BRIDOUX Jérôme, Mme DELIE Véronique, M MAROT Christophe, Mme MONTAUD Véronique, Mme PIERROT BECHET Yvette.

La commission de la communication :

M COURT Michel, Mme DELIE Véronique, M FANKHAUSER Eric, M MAROT Christophe, Mme MONTAUD Véronique, M VIOT François.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Les membres extérieurs : Mme COCHARD Françoise, M LASSALLE Charles, Mme MAHUT Denise, Monsieur MAROT André, Mme MARQUIGNY Régine, Mme WATHY Béatrice.

Les délégués du conseil municipal : M DIDOT Gerard, M FANKHAUSER Eric, M FRANCISCO Eric, M HUBERT Sylvain, Mme MOINET Maryse, Mme PIERROT BECHET Yvette.

La commission des impôts directs :

Les membres extérieurs : Mme COCHARD Françoise, M DONET (Maire Sapogne), M LASSALLE Charles, Mme MAHUT Denise, M MAROT André, M MARQUIGNY Claude, M MASSON Roland, M MOREAUX Pierre, M RENVOY (Maire Hannogne), Mme WATHY Béatrice.

Les délégués du conseil municipal : M BRIDOUX Jerome, M COCHARD Jean-Pierre, M COURT Michel, Mme DELIE Véronique, M FANKHAUSER Eric, M FRANCISCO Eric, M MAROT Christophe, Mme MOINET Maryse, Mme MONTAUD Véronique, Mme PINET Myriam, M REGNIER Philippe, M VIOT François.

La Fédération d'Electrification des Ardennes :

Titulaire : M FANKHAUSER Eric **Suppléant :** M MAROT Christophe

Les délégués au syndicat d'eau potable de l'Epine :

Titulaire : M VIOT François **Suppléant :** M REGNIER Philippe

Les délégués au collège de Nouvion/Meuse :

Titulaire : Mme DELIE Véronique **Suppléant :** Mme PINET Myriam

Les délégués à la Communauté de Communes du Pays des Sources au Val de Bar :

Les délégués de Dom-le-Mesnil : Titulaires : Mme MONTAUD Véronique et M FANKHAUSER Eric

Suppléant : Mme PIERROT BECHET Yvette

Vice-Présidente, chargée du service à la personne, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie :

Mme MONTAUD Véronique

Membre de la commission des écoles : Mme MONTAUD Véronique

Membre de la commission de la communication : Mme MONTAUD Véronique, M FANKHAUSER Eric

Membre de la commission du service à la population : Mme MONTAUD Véronique, Mme PIERROT BECHET Yvette

Délégué au SIRTOM : M FANKHAUSER Eric

Délégués suppléants au Schéma Directeur de l'Agglomération de Charleville-Mézières (SDIAC) :

Mme MONTAUD Véronique, M FANKHAUSER Eric

Délégués suppléants au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

Mme MONTAUD Véronique, M FANKHAUSER Eric

Les délégués au Syndicat d'Assainissement des Bords de Meuse :

Les délégués de Dom-le-Mesnil : Titulaires : M COCHARD Jean-Pierre et M MAROT Christophe

Suppléants : M COURT Michel et M FANKHAUSER Eric

Vice-Président : MAROT Christophe

Membre de la commission des travaux : Titulaire : M MAROT Christophe

Suppléant : M COCHARD Jean-Pierre

Membre de la commission des finances : Titulaire : M COCHARD Jean-Pierre

Suppléant : M MAROT Christophe

RETOUR DES JEUX INTERVILLAGES

Le rendez vous nous est fixé au dimanche 08 juin 2008 à Chalandry-Elaire
Pour cela nous avons besoin :

- D'une équipe de dix joueurs minimum dont trois enfants de 5 à 15 ans.
- D'aînés pour le jeu des questions.
- D'un capitaine et d'un arbitre.
- D'encadrement pour la sécurité.
- De supporters pour encourager les joueurs.
- D'idées pour la réalisation de notre mascotte.

Une réunion d'information se tiendra le mardi 06 mai 2008 à 19H30 dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie de DOM-LE-MESNIL.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. N'oublions pas que DOM-LE-MESNIL a brillamment remporté les six derniers jeux inter villages. Domoises et Domois nous comptons sur vous!

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque communale est ouverte *tous les Mercredis de 16H00 à 17H00.*

L'inscription est gratuite. Une partie des livres est la propriété de la commune et l'autre est renouvelée tous les quatre mois par le passage du bibliobus. La bibliothèque peut s'enrichir grâce à vos dons qui seront les bienvenus, ce qui permettra de proposer un plus grand choix de lecture.

N'hésitez pas de franchir la porte même par simple curiosité; Mme MOINET sera heureuse de vous accueillir.

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de la Mairie face à la poste.



CENTRE DE LOISIRS : On continue

Pour la troisième année consécutive, l'association communautaire des centres de loisirs a ouvert un centre de loisirs sur la commune de DOM-LE-MESNIL

Le centre a accueilli, durant les vacances de Pâques 38 enfants venant de toutes les communes du VAL de BAR.



Les activités sont organisées dans les locaux de l'école, la salle des fêtes et la salle des sports, les enfants ont profité des différentes sorties telles que le centre aquatique, le parc animalier, un après midi équitation, une journée VTT, une séance de cinéma, sans oublier les activités manuelles, la veillée entre amis, la mise en place d'une petite pièce de théâtre où petits et grands ont trouvé rôles adaptés à leur âge.

Parents, enfants, animateurs et direction se sont retrouvés en fin de centre pour partager le verre de l'amitié après avoir admiré leurs chers bambins à travers le spectacle offert durant cette soirée.

Rendez vous a été pris pour les prochaines vacances scolaires



LA BROCANTE

Comme chaque année les sapeurs pompiers organisent la brocante de DOM-LE-MESNIL

Le 18 mai 2008 de 6H00 à 20H00

Les tarifs pour s'y installer :

1,00 € du mètre pour les habitants de DOM-LE-MESNIL.

2,00€ du mètre pour les personnes extérieures.

Numéros de téléphones pour vos réservations : 06 20 65 40 95 ou 06 37 29 96 04

ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral interdit le dépôt de gravats ou de déchets dans l'ancienne décharge ou sur le terrain de la commune à côté du bâtiment de l'ancienne laiterie. Les déchets doivent être déposés à la déchèterie de Flize aux horaires suivants :

Horaire d'été : **Du mardi au samedi inclus de 10H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H30**

Horaire d'hiver : **Du mardi au samedi inclus de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30**

Fermée : *Le dimanche, le lundi et les jours fériés.*

PRINCIPAUX DECHETS ACCEPTES EN DECHETERIE :

Verres ménagers, petits gravats*, déchets verts, encombrants ménagers, ferrailles d'origine ménagère, cartons d'emballage, huiles usagées de vidange **, huiles végétales de cuisson **, batteries de voiture, piles, déchets ménagers spéciaux, petits déchets du bricolage, déchets médicaux.

(* A l'exception des plaques contenant de l'amiante, fibrociment .. - **Limitées à 5L par passage)

FREQUENTATION LIMITEE A 2 PASSAGES PAR JOUR

Le SIRTOM informe les utilisateurs de la déchèterie que du compost est à leur disposition gratuitement, dès à présent et jusqu'à la mi-mai.

Afin de ne pas trop augmenter la facture des ordures ménagères nous devons continuer à trier les déchets recyclables (bac à couvercle jaune).

Une vérification de ces déchets a été réalisée en février 2008 et a montré que les poubelles contenaient encore trop de déchets indésirables. Plus de 50 poubelles n'ont pas été ramassées par le SIRTOM.

Le ramassage des ordures ménagères (bac à couvercle vert) est réalisé le jeudi de chaque semaine.

Le ramassage des déchets recyclables (bac à couvercle jaune) est réalisé le mercredi des semaines impaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les horaires de la Mairie

Les horaires du secrétariat de la Mairie sont :

Du lundi au vendredi de 16H00 à 18H00.

Permanence de Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les maires adjoints:

Du lundi au vendredi de 17H00 à 18H00 ou sur rendez-vous.

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au **03 24 54 01 42**

Les horaires de La Poste

Les horaires de la poste :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H30 à 12H00

Bruit

Les travaux occasionnant des nuisances sonores (ex : tonte de pelouses, utilisation de bétonnières, etc...) ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 00

- les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00

- les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00

(selon l'arrêté préfectoral du 07 juin 2001)

Parties de cartes des anciens

Le anciens se réunissent chaque mardi après-midi pour jouer aux cartes. Si cela vous intéresse vous pouvez les rejoindre tous les mardi de 14H00 à 17H00 au rez-de-chaussée du bâtiment face à la Mairie.

Les taux d'imposition de la commune en 2008

	Taux 2007	Taux 2008
Taxe d'habitation	4,41 €	4,46 €
Taxe foncière (bâti)	6,95 €	7,02 €
Taxe foncière (non bâti)	8,67 €	8,76 €
Taxe professionnelle	1,40 €	1,41 €

L'évolution globale du produit fiscal est de 2,65% pour la part communale. Les bases d'imposition ont évoluées de 1,6% et l'évolution des taux retenue par le conseil municipal est de 1,05%